



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Politique forestiere

Question écrite n° 3008

### Texte de la question

M. Leonce Deprez demande a M. le ministre de l'agriculture et de la peche ou en est l'application des mesures forestieres prises dans le cadre de la reforme de la politique agricole commune. Il rappelle qu'un regime d'aides a ete institue par le reglement CEE du 30 juin 1992, lequel prevoit en outre la possibilite pour les Etats membres de prendre des mesures d'aides supplementaires. En consequence, il demande quel est l'impact des mesures communautaires en vigueur, quelles sont les dispositions deja prises par le Gouvernement au-dela de ces mesures et celles qui sont envisagees.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu demander au ministre de l'agriculture et de la peche l'etat d'avancement de l'application des mesures forestieres prises dans le cadre de la reforme de la politique agricole commune. Le plan d'application, en France, du reglement d'accompagnement de la reforme de la PAC (CEE) 2080-92 du 30 juin 1992 a ete transmis a la Commission des communautes europeennes le 30 juillet 1993. Outre le maintien du dispositif d'aide existant, ce plan prevoit l'extension du benefice de la prime compensatrice de perte de revenu aux proprietaires fonciers non exploitants qui boisent leurs terres, a un niveau moyen de 500 F par hectare et par an. Par ailleurs, les volumes de credits d'Etat consacres a l'aide au boisement de terres agricoles seront progressivement augmentes pour permettre de financer annuellement, a partir de 1998, plus de 15 000 hectares de nouveaux boisements.

### Données clés

**Auteur :** [M. Deprez Léonce](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3008

**Rubrique :** Bois et forets

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 juin 1993, page 1767

**Réponse publiée le :** 20 septembre 1993, page 3051